



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

récidive

Question écrite n° 44874

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution des statistiques en matière de récidive des délinquants routiers. Les chiffres du nombre de tués sur les routes françaises sont en diminution constante depuis plusieurs mois suite aux mesures proposées par le Gouvernement et ayant reçu un large soutien du Parlement. Il lui demande en conséquence si le nombre de récidivistes a lui aussi diminué ces derniers mois, ce qui pourrait être interprété comme une réussite, à lire avec recul, de la politique mise en place.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la baisse du nombre de tués sur la route est le résultat d'une politique de renforcement des contrôles. Il existe donc une relation inverse entre le nombre de tués sur la route et celui des condamnations en matière de récidive. Ainsi, en matière de conduite en état alcoolique, le nombre de récidivistes condamnés depuis dix ans n'a cessé d'augmenter, passant de 6 403 en 1993 à 13 298 en 2003 (11 383 en 2001 et 11 603 en 2002). La part des récidivistes dans les personnes condamnées s'est également accrue pour atteindre en 2003, 12,7 %. De la même manière, le nombre de condamnés pour récidive de conduite sans permis s'est accru régulièrement depuis dix ans, et particulièrement en 2001. Il ressort des données casier judiciaire national que le nombre de condamnations en 2001 était de 978, en 2002 de 1 174, en 2003 de 1571. La part des récidivistes dans les personnes condamnées s'élève à 7,2 % en 2001, 7,6 % en 2002 et 8,7 % en 2003. Les résultats en matière de mortalité ont été obtenus en augmentant la fréquence des contrôles et donc la probabilité d'interpeller un délinquant. Après une hausse des chiffres en matière de récidive due à une politique de contrôle plus stricte, ce n'est que dans un second temps, que la baisse de la délinquance se traduira par une baisse des condamnations.

Données clés

Auteur : [M. Max Roustan](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44874

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5966

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9047